

COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



VACCINATION DU PERSONNEL CONTRE LA COVID-19 - DEVANCEMENT DE LA 2E DOSE		9 juin 2021
Destinataires :	À tous les employés et médecins	
Expéditeur :	Coordination des mesures d'urgence et de la sécurité civile	
Actions à réaliser :	Prendre connaissance de l'information, vous assurer d'en informer toutes les personnes concernées.	

À compter d'aujourd'hui, il est possible pour les membres du personnel qui le souhaitent de devancer leur seconde dose de vaccin contre la COVID-19, à la condition de respecter **le délai de 8 semaines** entre les deux doses.

Pour ce faire, veuillez communiquer avec notre centre d'appel au **514 336-NORD (6673), option 3**, entre 7 h et 20 h, du lundi au vendredi. Si disponible, veuillez avoir en main votre preuve papier de vaccination de 1^{re} dose au moment de votre appel. Nous vous demandons d'être patients, le nombre d'appels pourraient être important.

Les rendez-vous sont offerts dans nos quatre sites fixes d'[Ahuntsic](#), de [Saint-Laurent](#), de [Montréal-Nord](#) et [Christophe-Colomb](#), de 8 h à 20 h tous les jours.

Pour le personnel des hôpitaux **Fleury, Sacré-Cœur et Albert-Prévost**, le transport reste disponible pour l'aller-retour à la **Clinique de vaccination d'Ahuntsic** (800, boul. Henri-Bourassa Ouest, Montréal). Pour le personnel de l'Hôpital Jean-Talon, nous recommandons de choisir la Clinique Christophe-Colomb, située à quelques rues de l'hôpital. Consultez la section [Navette pour les employés \(vaccination\)](#) de notre site Web pour les détails.

Pour toute l'information concernant la campagne de vaccination du personnel contre la COVID-19, consultez la section [Questions et réponses](#) du site Web.

Merci de votre habituelle collaboration.